

De quoi les enfants de parents dépendants auraient-ils eu besoin ?

Témoignage de Suna Lommen, 51 ans, fille d'une mère alcoolodépendante (traduit de l'allemand)

Les autorités n'étaient pas là quand il l'aurait fallu

Aujourd'hui encore, une chose est extrêmement claire pour moi : tous les services étatiques m'ont profondément déçue. J'ai toujours été sous tutelle, et l'autorité tutélaire était au courant de la situation. La police intervenait toutes les semaines en urgence chez nous quand ma mère perdait le contrôle sous l'effet de l'alcool. Les policiers voyaient bien que tout était sens dessus dessous, qu'il y avait des couteaux qui traînaient et des bouteilles de bière vides partout. Ils emmenaient ma mère, la plaçaient en cellule de dégrisement et ne se souciaient plus du reste. Je me suis souvent retrouvée seule, surtout lorsque mon demi-frère a été placé dans un orphelinat à l'âge de 7 ans – un placement qui n'a été possible que parce que, dans son cas, l'autorité parentale avait été confiée exclusivement à son père. Ma mère a fait l'objet d'un internement forcé ; l'autorité tutélaire a alors nommé un curateur pour moi et mon beau-père s'est vu attribuer l'autorité parentale sur mon demi-frère.

En simplifiant, on peut dire que les autorités travaillent du lundi au vendredi aux heures de bureau usuelles. Le problème, c'est que manifestement, les urgences surviennent toujours en dehors de ces heures – le soir, la nuit, le samedi et le dimanche. À l'époque, la mission de la police se limitait apparemment à mettre la personne « dangereuse » hors d'état de nuire. Je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui.

L'entourage doit intervenir

L'entourage – parents, amis – savait très bien ce qui se passait chez nous, car il a souvent été témoin de la situation. Quand nous étions chez ma marraine, chez des amis ou chez ma grand-mère, ma mère s'emportait tout autant, mais curieusement, elle arrivait généralement un peu mieux à se contenir. La situation n'en dégénérait pas moins souvent, ce qui nous obligeait à partir précipitamment. Les gens essayaient bien d'apporter leur aide, mais d'une façon qui, je m'en rends compte aujourd'hui, n'était pas trop inconfortable pour eux. Je peux le comprendre d'une certaine manière, mais d'un autre côté, j'étais régulièrement déçue. Peut-être ne savaient-ils pas non plus où s'adresser.

J'aurais été heureuse qu'ils s'interposent de temps en temps, d'autant qu'ils n'étaient jamais seuls chez nous ; ils venaient généralement à deux ou quatre et mon beau-père était aussi là. Bien sûr, leurs enfants étaient parfois avec eux et ils ne voulaient pas les mettre en danger, ce que je peux très bien comprendre. Mais ils demandaient rarement s'ils pouvaient faire quelque chose et comment. Il y a bien eu des tentatives isolées. Le parrain de mon demi-frère, par exemple, a voulu prendre son filleul chez lui, mais mon beau-père a refusé ; il avait peut-être peur de le perdre. Mon père m'a aussi prise chez lui à deux reprises. Mais ma mère s'y était violemment opposée et l'autorité tutélaire n'avait pas été d'un grand secours ; elle croyait même ma mère quand elle disait que ça irait mal pour moi si j'allais vivre chez mon père.

Nous avions de la parenté aux Pays-Bas, une partie de la famille que nous voyions plusieurs fois par année soit là-bas, soit en Suisse. Il y avait régulièrement des situations qui les

obligeaient ou qui nous obligeaient à partir parce que ma mère avait bu. Mon grand-oncle avait des problèmes cardiaques et personne ne voulait mettre sa vie en danger. Ces membres de la famille nous soutenaient surtout financièrement et arbitraient les conflits quand ils le pouvaient. Mais ils ne connaissaient malheureusement pas les services d'aide en Suisse.

J'allais régulièrement aux Pays-Bas parce que ma mère ne s'en sortait pas avec moi. Plus tard, ma grand-tante et mon grand-oncle ont regretté de ne pas m'avoir accueillie chez eux plus tôt. Mais ils étaient âgés et ne savaient pas combien de temps ils seraient encore en bonne santé.

Je ne fais pas de reproches à mon entourage, car à l'époque, le système de triage n'était pas aussi développé qu'aujourd'hui, même si je ne suis pas sûre qu'actuellement, beaucoup de proches se soucient vraiment des conditions misérables dans lesquelles vivent les enfants concernés.

Faire un saut pour apporter un soutien

Il aurait fallu que tout le monde – membres de la parenté, grands-mères, connaissances, autorités – ait le courage d'intervenir. Je ne veux pas dire par là sortir les enfants de leur entourage, car ce n'est jamais ce que souhaitent les personnes concernées. Mais j'aurais vraiment eu besoin de davantage de moments pour souffler : des week-ends pour récupérer, des vacances dont j'aurais pu profiter sans souci. Ce qui aurait été fondamental, ce sont des services que j'aurais pu appeler et qui auraient envoyé quelqu'un pour me soutenir. Ou un suivi après l'intervention de la police lorsque ma mère était emmenée loin de nous et que nous autres enfants étions tout simplement livrés à nous-mêmes. Comme nous aurions été heureux d'avoir quelqu'un pour nous aider à remettre de l'ordre dans tout ce fatras, nous prendre dans les bras et nous écouter ! Mais il n'y avait personne. Je sais qu'il existe un numéro d'urgence pour les enfants. Mais est-ce que quelqu'un passe à la maison ? Les enfants qui sont confrontés quasi quotidiennement à ce genre de situations ont besoin de beaucoup d'amour, de réconfort et de reconnaissance (comme tous les enfants, bien sûr, mais encore un peu plus). La plupart ne suivent pas de thérapie.

Mettre fin à la spirale

Il me semble aussi important de souligner qu'un grand nombre de ces enfants gravement traumatisés développent eux-mêmes des troubles psychiques sévères, voire une dépendance plus tard. Ainsi, la spirale continue. Ce serait tellement merveilleux si on pouvait peut-être adoucir le sort d'une petite partie de ces enfants pour qu'ils ne continuent pas à souffrir une fois adultes !

Suna Lommen, 9 décembre 2019

Livre :

Suna Lommen : *Es ist Zeit, den Dingen auf den Grund zu gehen*
August von Goethe Literaturverlag, Francfort, 2016.
ISBN 978-3-8372-1826-8